

M. Heap: Madame la Présidente, comme le gouvernement a beaucoup de mal à s'expliquer, il faut lui en donner pleinement l'occasion. Par conséquent, je vous remercie et je lui cède la parole.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je remercie le député de m'avoir excusée. D'après l'ordre prévu, la parole est au député de Brampton—Georgetown.

M. John McDermid (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce extérieur): Je vous remercie, madame la Présidente, et je remercie également le député de Spadina (M. Heap). Je m'étais levé pour prendre part au débat, mais je dois admettre que j'ai posé un certain nombre de questions aujourd'hui. Vous avez donc pensé que je voulais en poser une autre, c'est tout à fait compréhensible.

Je suis très heureux de participer à ce débat. Je remercie encore la députée de Hamilton Mountain (M^{me} Dewar) d'avoir proposé la motion à l'étude, car elle donne au gouvernement une autre occasion de présenter les faits concernant l'accord conclu entre le Canada et les États-Unis. A mon avis, cet accord profitera beaucoup à toutes les régions de notre pays et il nous rendra plus forts, plus confiants et plus prospères que nous ne le sommes aujourd'hui.

Nous avons entendu plusieurs députés brandir des spectres aujourd'hui. J'ai trouvé intéressant d'écouter les deux députés de l'opposition qui ont pris la parole. Aucun des deux n'a proposé d'autre solution que le statu quo. Pour eux, la situation actuelle est tout à fait parfaite.

Le premier point que je voudrais mettre en évidence, c'est que le statu quo n'existe plus maintenant dans le domaine commercial. Le commerce évolue rapidement. Le protectionnisme se développe dans le monde entier. Nous devons saisir l'occasion qui se présente de négocier un accord aussi important.

● (1240)

Je voudrais aborder une question ou deux, puis parler de la consultation et du dialogue qui ont eu lieu au cours des dernières années au sujet de cet accord. Je voudrais d'abord éclaircir un point. Le député a dit que l'accord aurait 1000 à 1200 pages, mais 800 d'entre elles consisteront en listes de tarifs douaniers qui, sans faire partie du texte de l'entente, y seront annexées. Il peut sembler terrifiant d'entendre parler d'un accord de 1000 à 1200 pages, mais il faut comprendre que 800 de ces pages sont des listes.

Le député a parlé de la façon dont son gouvernement consultait, négociait, etc. Je voudrais le citer. Je crois qu'il a dit ce qui suit: «Je suis arrivé à la Chambre en 1965 et le Pacte de l'automobile était déjà adopté.» Le Pacte de l'automobile n'a jamais été adopté. Il a été entièrement négocié en secret. On a annoncé qu'il avait été conclu, un point c'est tout. Aucune motion n'a été proposée à la Chambre ni aucun renvoi à un comité. Il n'y a rien eu de tout cela. On n'a absolument pas consulté les Canadiens sur cette question.

Les subsides

Je me permets de signaler que mes collègues du Nouveau parti démocratique, qui s'opposaient vivement à la signature du Pacte de l'automobile, en 1965, ont aujourd'hui recours à la même argumentation qu'il y a 22 ans pour condamner l'accord de libre-échange. Aujourd'hui, les néo-démocrates sont prêts à défendre de leur vie le Pacte de l'automobile. Dans vingt ans, s'ils sont encore là, ils défendront cet accord et le qualifieront d'accord parmi les plus progressistes et les plus avant-gardistes jamais négociés au nom du Canada et des Canadiens. Dans vingt ans, les néo-démocrates vont défendre cet accord avec autant d'acharnement qu'ils défendent aujourd'hui le Pacte de l'automobile.

Le député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est (M. Allmand) a signalé que son gouvernement avait réduit les tarifs entre 1945 et 1984. C'est exact. Les tarifs ont effectivement diminué. De 40 p. 100 environ qu'ils étaient au début de cette période, ils sont passés à 9 p. 100 par suite de négociations du GATT, du Kennedy Round, du Tokyo Round et ainsi de suite. Les tarifs ont baissé et la prospérité a suivi. Lorsque les barrières commerciales tombent, la prospérité suit. Cela s'est vérifié maintes et maintes fois; au sein de la Communauté économique européenne, notamment. Je ne crains pas les réductions de tarifs et je ne crois pas que les Canadiens devraient en avoir peur non plus, car elles entraînent un regain de prospérité.

Je demanderai au député de Notre-Dame-de-Grâce—Lachine-Est—même si je ne m'attends pas à ce qu'il me réponde—où se sont déroulés les débats du Kennedy Round, lorsque les libéraux ont réduit les tarifs et signé les accords avec le GATT. Les libéraux avaient-ils soulevé ces questions à la Chambre, chargé un comité permanent de parcourir le pays et sondé l'opinion des Canadiens? Les libéraux l'ont-ils fait lors des négociations Kennedy et de Tokyo? Non, madame la Présidente. C'est la première fois que se tiennent d'aussi vastes consultations sur un accord commercial. L'histoire me donne raison sur ce point. Je rappelle le processus consultatif qui a entouré cet accord commercial.

La motion dit, notamment, que l'accord «ne prévoit pas de consultation suffisante des Canadiens». Revoyons les faits. Tout d'abord, le gouvernement libéral précédent a formé une commission royale sur l'économie. Elle était chargée d'établir quelle direction le Canada devait prendre dans le futur, et pas seulement dans un avenir immédiat ou jusqu'aux élections suivantes, pour garantir la prospérité, accroître les débouchés de carrières pour nos jeunes et préserver notre niveau de vie et notre qualité de vie. L'une des principales recommandations de cette commission était la conclusion d'un accord de libre-échange avec notre plus grand partenaire commercial, les États-Unis. Personne ne peut nier que des personnes très compétentes et reconnues représentaient tous les secteurs de la société au sein de cette commission. Les commissaires ont consacré un temps et des sommes énormes à consulter les Canadiens pendant trois ans, je crois. Telle a été leur recommandation.